

**Liquidation D'UN OPCVM EN APPLICATION DE L'ARTICLE 15 DU CODE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF**

**AL AMANAH PRUDENCE FCP**

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte

Agrément du CMF n°14-2007 du 11 septembre 2007

**Adresse** : 17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les Jardins du Lac- Lac II – 1053 Tunis.

La Compagnie Gestion et Finance « CGF », intermédiaire en bourse, gestionnaire du fonds« AL AMANAH PRUDENCE FCP » porte à la connaissance des porteurs de parts et du public qu'en application :

- des dispositions de l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif, elle a obtenu en date du 12 octobre 2021 l'agrément de la liquidation du fonds.
- des dispositions de l'article 22 du Code des Organismes de Placement Collectif, elle assume les fonctions de liquidateur du fonds.

**La date d'entrée en vigueur de la liquidation est fixée au 12 octobre 2021.**